

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 janvier 2013 portant nomination d'assesseurs aux sections des assurances sociales des conseils centraux et à la section des assurances sociales du Conseil national de l'ordre des pharmaciens

NOR : AFSS1330007A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R. 145-10, R. 145-12 et R. 752-18-7 ;
Vu la proposition du 10 décembre 2012 de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées assesseurs à la section des assurances sociales des conseils centraux des sections D et E de l'ordre des pharmaciens en tant que représentants proposés par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés :

*1. En qualité d'assesseurs suppléants,
au titre des administrateurs de caisse ou agents de direction*

Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL (en remplacement de M. Jocelyn COURTOIS) et
Mme Martine PIGEON (en remplacement de M. Éric HAUSHALTER).

*2. En qualité d'assesseurs suppléants,
au titre des pharmaciens-conseils*

Mme Laurence ROBBA (en remplacement de M. Pierre SALLE) et Mme Emmanuelle FABRE (en remplacement de M. Michel DEYSSON).

Article 2

Sont nommées assesseurs à la section des assurances sociales du conseil central de la section G de l'ordre des pharmaciens en tant que représentants proposés par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés :

*1. En qualité d'assesseur suppléant,
au titre des administrateurs de caisse ou agents de direction*

Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL (en remplacement de M. Jocelyn COURTOIS).

*2. En qualité d'assesseur suppléant,
au titre des pharmaciens-conseils*

Mme Anne-Françoise KUHN (en remplacement de M. Pascal DONNY).

Article 3

Sont nommées assesseurs à la section des assurances sociales du Conseil national de l'ordre des pharmaciens en tant que représentants proposés par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés :

1. Au titre des administrateurs de caisse ou agents de direction

a) En qualité d'assesseur titulaire : Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL (en remplacement de M. Jocelyn COURTOIS) ;

b) En qualité d'assesseur suppléant: Mme Martine PIGEON (en remplacement de M. Éric HAUSHALTER).

2. Au titre des pharmaciens-conseils

a) En qualité d'assesseur titulaire: Mme Anne-Françoise KUHN (en remplacement de Mme Monique WEBER);

b) En qualité d'assesseurs suppléants: Mme Laurence ROBBA (en remplacement de Mme Anne-Françoise KUHN) et Mme Emmanuelle FABRE (en remplacement de M. Pierre SALLE).

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 22 janvier 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef de service adjoint
au directeur de la sécurité sociale,*
F. GODINEAU